

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2024 / 9 / PTGE CLAIN / 1 du 10 janvier 2024 relative au plan territorial de gestion de l'eau du bassin versant du Clain (86)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu le courrier du 19 décembre 2023 de M. Alain PICHON, représentant le conseil départemental de la Vienne, sollicitant une mission de conseil à caractère méthodologique sur la concertation du public à construire au cours de l'élaboration du niveau 1 du plan territorial de gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant du Clain et devant préparer la concertation sur les autres niveaux de ce PTGE ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1er

M. Walter ACCHIARDI et Mme Esméralda TONICELLO sont désignés pour produire l'avis à caractère méthodologique relatif à la concertation du public à préparer au cours de l'élaboration du niveau 1 du plan territorial de gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant du Clain et devant préparer la concertation sur les autres niveaux de ce PTGE.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 janvier 2024

Le président
M. Papinutti